

Ces fausses accusations qui « ont littéralement laminé la réputation » du comédien Philippe Caubère

Récit – M^e Marie Dosé va défendre, ce vendredi 18 juin, le célèbre homme de théâtre dans un procès en diffamation contre une femme qui, en 2018, l'a accusé de viol. Si la justice a blanchi Philippe Caubère, son avocat dénonce la médiatisation « outrancière » de cette affaire, un « désastre » pour la présomption d'innocence

Par Pierre Bienvault

« Dans cette affaire, la réputation d'un homme a été littéralement laminée. Ce qu'il a vécu est d'une violence qu'on a peine à imaginer. On est là face à un désastre sur lequel les médias seraient bien inspirés de s'interroger. » C'est avec de la colère dans la voix que M^e Marie Dosé parle de l'épreuve qu'a traversée **Philippe Caubère**, comédien et metteur en scène de théâtre reconnu.

Ce vendredi 18 juin, le tribunal correctionnel de Paris doit examiner la plainte en diffamation qu'il a déposée contre **Solveig Halloin**, une femme qui en mars 2018 a porté plainte contre lui pour viol. Une plainte classée sans suite un an plus tard. « La justice a bien fait son travail. Mais il lui a fallu un an pour mettre cet homme hors de cause. Et pendant tout ce temps, ses protestations d'innocence sont restées largement inaudibles », se désole M^e Dosé.

Une plainte révélée dans la presse

L'affaire commence en mars 2018. Comédienne de théâtre à Toulouse, Solveig Halloin, 43 ans, dépose une plainte pour viol contre Philippe Caubère. Un mois plus tard, plusieurs médias révèlent l'affaire en précisant qu'une enquête préliminaire a été ouverte. Le contenu de la plainte est largement relayé. Solveig Halloin y explique qu'elle a rencontré Philippe Caubère en février 2010 à l'issue d'une représentation théâtrale à Béziers. Quelques semaines plus tard, elle le revoit à Paris et passe la soirée chez lui. Puis en mars 2010 à Béziers, dans une chambre d'hôtel, elle a été frappée, étranglée, tirée par les cheveux puis violée. Dans une interview vidéo de 9 minutes, diffusée en avril 2018 sur un site d'information, Solveig Halloin raconte avoir été « aliénée » et sous « emprise » de Philippe Caubère. Elle assure qu'après avoir rompu avec lui, à la suite de ce viol, le comédien lui a dit avoir les moyens de « payer un contrat » pour la « faire tuer ». À la fin de cette vidéo, elle évoque une « lettre ouverte » qu'elle compte écrire aux « centaines de victimes de Philippe Caubère ».

Le 21 avril 2018, sur sa page Facebook, la quadragénaire qualifie le comédien de « serial violeur », et de « prostitué », deux termes qui, parmi d'autres, lui valent

aujourd'hui son renvoi pour diffamation. En mai 2018, Solveig Halloin laisse entendre dans la presse que d'autres femmes ont été victimes de violence de la part de Philippe Caubère. « *Plusieurs d'entre elles m'ont déjà contactée à la suite de ma plainte* », affirme-t-elle, laissant penser que d'autres témoignages vont suivre. Ce ne sera pas le cas.

« Accusations mensongères »

Au fil des jours, tous les autres articles donnent la version de Solveig Hallouin comme celle de Philippe Caubère qui, depuis le début, fait part de stupeur et affirme que la relation était « *consentie* ». C'est parole contre parole. Mais en plein mouvement « Me Too », ces accusations rencontrent forcément un certain écho.

En parallèle, Solveig Halloin est entendue à deux reprises par la police. Elle affirme que quatre femmes, dont elle donne l'identité, ont aussi été victimes. Elle ajoute qu'une cinquième a même été torturée durant son histoire amoureuse avec lui. « *C'est lors de sa garde à vue que Philippe Caubère a découvert la gravité de ces accusations totalement délirantes* », explique M^e Dosé. Les policiers entendent alors trois de ces femmes qui, toutes, affirment n'avoir subi de violences. Une quatrième n'est pas joignable mais ses échanges d'alors avec le comédien montrent une relation « *heureuse* » et sans brutalité. Quant à la cinquième femme prétendument torturée, elle dénonce des « *accusations mensongères* » face aux enquêteurs.

Pas d'emprise ni de contrainte pour le parquet

En février 2019, le parquet de Créteil classe la plainte sans suite en soulignant que les accusations de violence ou de menaces ne « *sont corroborées par aucun élément objectif* ». Ni certificat médical dans le premier cas, ni le moindre des SMS que la plaignante dit avoir reçu dans le second. « *L'admiration professionnelle, voire la fascination, que Mme Halloin vouait à M. Caubère ne peut, s'agissant d'une relation entre adultes, être considérée comme une emprise intellectuelle, l'ayant privé de son libre arbitre, constitutive d'une contrainte au sens pénal* », écrit le parquet.

Des propos qui balayaient les graves accusations de Solveig Halloin, aujourd'hui connue pour son activisme en faveur de la cause animale et dont on ignore si elle sera à l'audience ce vendredi. Les deux avocats, qui la défendaient à l'époque, ont cessé de la représenter. « *Pour des raisons sur lesquelles nous ne souhaitons pas communiquer* », indiquent-ils.

Quant à M^e Dosé, elle estime que cette affaire doit inviter à une large réflexion collective sur la présomption d'innocence. « *Il n'est pas question de remettre en cause le mouvement de libération de la parole des femmes, victimes de violences sexuelles. Mais il est nécessaire que les avocats comme les journalistes s'interrogent sur l'opportunité de médiatiser de manière outrancière une simple plainte émanant d'une seule personne. Et à un stade où pas la moindre investigation n'a encore été menée pour mesurer sa crédibilité* ». ♦